#### COMMUNE DE SOLIGNAT PROCES VERBAL SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire. La séance a été publique.

Présents: Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, VERDIER Véronique, PEGAS Paulo et DABERT Jean-Claude

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### CHANGEMENT PRESTATAIRES POUR VERIFICATION ET MAINTENANCE POTEAUX ET BORNES INCENDIE

L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE nous à fait parvenir un mail nous annonçant que l'entreprise AQUAREM arrête la prestation de vérification et maintenance des poteaux incendie au 01/01/2024. Il faut donc chercher un autre prestataire.

La commune va se rapprocher des autres communes pour savoir où elles ont un contrat.

### REMBOURSEMENT GARDERIE

Un virement sera fait aux personnes qui l'on demandé.

## DM POUR CESSION CONCERNANT LES VENTES DE LA GRANGE, DU LAVE-VAISSELLE ET DU **TRACTEUR**

Les écritures sont validées.

### **DEVIS PRESTATIONS ADIT**

Il a été fait le devis pour les prestations ADIT pour les travaux de voirie 2023. Le montant est de 8 088.00 €.

# MISE EN PLACE DE TARIFS DANS LE CADRE DES DROITS DU SOL

Prendre contact avec le Département avant de prendre une décision.

#### **FIC 2024**

Faire la demande pour le projet de commerce et pour un défibrillateur.

# PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LE PERSONNEL

Pour: 4 / Contre: 2 / Abstentions: 4

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Maison Maisonneuve : Demande aux bureaux des hypothèques et éventuellement consulter un avocat.

Devis ATTILA pour tempête : 3 228.06 € validé.

Le Conseil Municipal s'étonne du montant des réparations du tracteur et demande les causes de la réparation à CLASS

Le Conseil Municipal demande de faire le point avec le personnel masculin avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal demande que les factures soient sur la boîte mail à partir de 2024.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 16 minutes.